

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~

**OBJET** : Convention mission d'accompagnement juridique au lancement de la délégation de Service Public d'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale

Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, trente et un mars, à dix-sept heure trente-neuf en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre mars deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3** Jacques FUMEX (pouvoir à M. Jacques DRHOVIN) Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Christine MARTINE (pouvoir à M. Gilbert LEMOINE)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1** Sébastien BEVOZ

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance** : Mme Jessie MARIN

**Soit : 25 présents**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la commune de Plateau d'Hauteville souhaite repenser sa politique de gestion des activités périscolaires, extrascolaires et de bibliothèque municipale. Ces activités étaient, jusqu'à présent, gérées par l'association Les 7 Lieux dans le cadre d'une convention prenant fin en juin 2021.

La commune souhaite changer de mode de gestion et envisage de lancer une procédure de délégation de service public. A cet effet, afin de sécuriser la procédure et le mode de gestion futur de ce service important pour la commune, elle souhaite être accompagnée par un service juridique compétent pour le lancement de cette procédure.

M. Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de convention d'honoraires du cabinet Mariller Avocat pour cette mission d'accompagnement au lancement de la DSP pour le centre social.  
La mission comprend les phases détaillées suivantes pour un montant total de 7980,00€TTC.

| Passation d'une délégation de service public                                              | Cabinet Mariller<br>Nombre de jours | Montant<br>total HT | TVA               | Montant total TTC |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Rédaction de la délibération et du DCE                                                    | 2                                   | 1 800,00 €          | 360,00 €          | 2 160,00 €        |
| Réunion de présentation du DCE (en visio)                                                 | 0,5                                 | 250,00 €            | 50,00 €           | 300,00 €          |
| Analyse des candidatures et des offres                                                    | 2                                   | 1 800,00 €          | 360,00 €          | 2 160,00 €        |
| Réunion de présentation de l'analyse des offres                                           | 1                                   | 500,00 €            | 100,00 €          | 600,00 €          |
| Assistance aux négociations / mise à jour de<br>l'analyse des offres, aide au choix       | 1                                   | 900,00 €            | 180,00 €          | 1 080,00 €        |
| Réunion sur place                                                                         | 1                                   | 500,00 €            | 100,00 €          | 600,00 €          |
| Finalisation du contrat, rédaction de la délibération<br>sur le choix, avis d'attribution | 1                                   | 900,00 €            | 180,00 €          | 1 080,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                                              | <b>8,5</b>                          | <b>6 650,00 €</b>   | <b>1 330,00 €</b> | <b>7 980,00 €</b> |

La présente convention ne vise que les aspects juridiques de la procédure. L'assistance pour l'analyse financière des offres devra faire l'objet soit d'une convention à part soit d'un avenant à la présente convention.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 5 voix contre de M. Georges BERMOND, M. Joël BERGEOT, Mme Corinne BOYER, Mme Gaëlle FORAY, M. Alexandre LALLEMENT, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la convention de mission d'accompagnement juridique du cabinet Mariller Avocat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

